

**Conseil
Général
des Landes**

Henri Emmanuelli

Député, Président du Conseil général

Monsieur Jean-Louis NEMBRINI
Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine
5, rue Joseph de Carayon Latour
33060 BORDEAUX CEDEX

Le 07 février 2012,

Monsieur le Recteur,

Suite à votre courrier du 30 janvier dernier m'informant des orientations à venir pour la rentrée scolaire 2012, j'ai l'honneur de vous faire part de mes observations.

Concernant le 1^{er} degré, vous affichez la volonté de " maintenir l'encadrement des élèves en classe au niveau actuel ". Vous comprendrez que je ne peux admettre une telle posture consistant à pérenniser la situation historiquement défavorable du département ; comme le fait apparaître le tableau que vous fournissez, le taux d'encadrement landais (4,38), à peine supérieur à celui de la Gironde, territoire urbain, demeure inférieur à celui de tous les autres départements de l'Académie.

Sur ce sujet, je serai attentif aux suites que vous donnerez à la récente demande de la FCPE qui sollicite de votre part la communication des études et analyses expliquant pourquoi le département des Landes est le " parent-pauvre " de l'Académie de Bordeaux.

Je tiens également à souligner que l'argumentaire concernant les RASED ne dupera personne : alors que la réforme des rythmes scolaires se fait attendre, réduire encore ces postes indispensables à la prise en charge de la difficulté scolaire, tout en annonçant la mise en place d'un plan académique spécifique " en concertation avec les personnels concernés ", est révélateur d'une certaine confusion et d'un manque d'ambition pour les élèves. Il est patent que l'Etat procède progressivement à une suppression organisée des RASED et, plus largement, de l'enseignement spécialisé.

Concernant le 2nd degré et au-delà des objectifs généraux que vous mentionnez, les informations fournies sont pour le moins sibyllines ; hors l'enseignement professionnel qui sera une nouvelle fois affecté par les baisses de moyens, les modalités concrètes afférentes aux emplois pérennes d'enseignants et non-enseignants ne sont pas présentées.

A cet égard, et si je m'inquiète fortement de l'augmentation continue du nombre d'élèves par classe, j'attire plus particulièrement votre attention concernant les deux collèges publics accueillant un internat.

Alors que vous annoncez des mesures visant à maintenir les dotations dans l'Education prioritaire, ceci est contradictoire avec les prévisions dont j'ai été destinataire par ailleurs et qui concrétisent la suppression d'une division au collège Jules FERRY de Gabarret.

Aussi, concernant le nouveau collège ouvert à Saint-Paul-Lès-Dax à la rentrée 2011, je ne dispose d'aucune indication quant à l'augmentation des moyens d'Etat et notamment la pérennisation du poste de Principal-adjoint. Sur cet établissement, considérant pleinement ses spécificités et besoins de fonctionnement qui évoluent à la hausse compte tenu du dynamisme des effectifs, je vous informe que je proposerai à l'assemblée départementale la création de deux postes supplémentaires d'agents techniques.

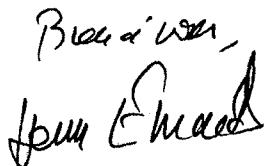
Par ailleurs, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer des éléments précis concernant les moyens humains supplémentaires dont pourra bénéficier la dotation globale du département au titre de l'ouverture au 1^{er} septembre 2012 du collège de Saint-Geours-de-Maremne, pour lequel le Département investit 13,3 M€.

Je relève également qu'aucune information n'est donnée concernant l'évolution des crédits "LOLF" qui bénéficient aux établissements du 2nd degré, notamment pour leurs actions pédagogiques, et qui ont fait l'objet de fortes baisses depuis de nombreuses années.

Au final, c'est avec regret que je constate le traitement infligé à un département qui pourtant n'a pas hésité à investir massivement dans les bâtiments (18 M€ par an), le transport scolaire (18 M€ par an), dans les TICE (3,5 M€ par an), dans l'accompagnement pédagogique ou péri-scolaire (2,8 M€ par an).

Vous comprendrez que je souhaite vivement que les orientations que vous m'avez présentées soient précisées et reconsidérées à la hauteur des enjeux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bonne chance" above "Henri EMMANUELLI".

Henri EMMANUELLI
Président du Conseil Général